



MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE

Pieces à fournir- documents originaux

Première demande ou renouvellement

LA PRESENCE DU DEMANDEUR MINEUR/MAJEUR EST OBLIGATOIRE

<u>PASSEPORT</u>	<u>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ</u>
<p>Le formulaire de pré-demande complété sur le site ANTS, accessible avec un compte ANTS ou via France Connect.</p> <p> ATTENTION : Le formulaire n'est valable que 6 mois.</p>	<p>Le formulaire de pré-demande complété sur le site ANTS, accessible avec un compte ANTS ou via France Connect.</p> <p> ATTENTION : Le formulaire n'est valable que 6 mois.</p>
<p><u>En cas de demande simultanée (Passeport + Carte Nationale d'Identité) compléter une pré-demande pour une double demande et NON deux formulaires.</u></p>	
<p>1 Photo d'identité <u>de moins de 6 mois</u>, en parfait état et en couleur (ni pliure, ni rayure, ni trace), de face, sans sourire, expression neutre et bouche fermée, tête nue sans accessoire et cou dégagé, oreilles dégagées, le fond doit être clair et uni, sans les lunettes. Les photos d'école ne sont pas acceptées.</p>	<p>1 Photo d'identité <u>de moins de 6 mois</u>, en parfait état et en couleur (ni pliure, ni rayure, ni trace), de face, sans sourire, expression neutre et bouche fermée, tête nue sans accessoire et cou dégagé, oreilles dégagées, le fond doit être clair et uni, sans les lunettes. Les photos d'école ne sont pas acceptées.</p>
<p>1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou un échéancier (eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition (et non un avis de situation déclarative)). <u>Les factures dématérialisées doivent être imprimer</u> pour le RDV.</p>	<p>1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou un échéancier (eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition (et non un avis de situation déclarative)). <u>Les factures dématérialisées doivent être imprimer</u> pour le RDV.</p>
<p><u>Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, amis) :</u></p> <p>Une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant attestant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois + copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.</p>	
<p>Timbres fiscaux (paiement lors de la saisie de votre formulaire sur le site ANTS)</p>	<p>La 1^{ère} demande de carte d'identité est gratuite ainsi que le renouvellement (sur présentation de l'ancien titre). A défaut, en</p>

	cas de perte ou de vol , un timbre fiscal dématérialisé d'un montant de 25 euros vous sera demandé.
Le précédent passeport + la photocopie du titre	La précédente carte nationale d'identité + la photocopie du titre
<p>En cas de perte ou de vol de votre ancien titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une déclaration de vol (établie par un commissariat de police / gendarmerie) ou une déclaration de perte (formulaire complété en Mairie le jour du dépôt de votre dossier) - Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, permis de conduire, permis de chasse... 	
<u>Pour un mineur</u> : CNI ou PASSEPORT du parent présent au dépôt du dossier	<u>Pour un mineur</u> : CNI ou PASSEPORT du parent présent au dépôt du dossier
<p><u>Un acte de naissance de moins de 3 mois</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si première demande - Si l'ancien titre est échu depuis plus de 18 mois. - Si un changement d'Etat Civil (Mariage, divorce, changement de nom ou prénom) - En cas de perte ou de vol. 	<p><u>Un acte de naissance de moins de 3 mois</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si première demande - Si l'ancien titre est échu depuis plus de 18 mois. - Si un changement d'Etat Civil (Mariage, divorce, changement de nom ou prénom) - En cas de perte ou de vol.
Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française : le décret de naturalisation ou certificat de Nationalité Française	Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française : le décret de naturalisation ou certificat de Nationalité Française
<p><u>Si séparation des parents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jugement de divorce complet et définitif (pour justifier l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur) - En cas de garde alternée : pièce d'identité + justificatif de domicile <u>des deux parents</u> + le jugement (si pas de jugement, une attestation signée par les deux parents précisant leur mode de garde). 	<p><u>Si séparation des parents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jugement de divorce complet et définitif (pour justifier l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur) - En cas de garde alternée : pièce d'identité + justificatif de domicile <u>des deux parents</u> + le jugement (si pas de jugement, une attestation signée par les deux parents précisant leur mode de garde).
Cas échéant : La décision de mise sous tutelle	Cas échéant : La décision de mise sous tutelle